



## Communiqué destiné aux adhérents CFDT

Le comité central d'entreprise de Pôle emploi s'est réuni le mercredi 13 janvier 2010 avec à l'ordre du jour **Information sur le transfert du personnel de l'AFPA à Pôle emploi en vue d'une consultation ultérieure.**

Dans un premier temps, la fédération CFDT PSTE (protection sociale, travail, emploi) dont font partie les syndicats de Pôle emploi et celui de l'Afpa, avait proposé qu'un représentant syndical de l'Afpa puisse y participer. Cela n'a pas été possible. Le syndicat CFDT de l'Afpa, comme ceux de Pôle emploi, continue de penser que la présence d'un « expert » connaissant ce dossier vu du côté Afpa est indispensable. Cela l'est d'autant plus que les informations ne sont pas données de façon complètes, et identiques, aux représentants des salariés des 2 organismes. Cela l'est d'autant plus que certaines décisions relèvent de la responsabilité de la direction de l'Afpa, que d'autres sont du ressort de la direction de Pôle emploi, et qu'il n'est pas rare que Philippe Caïla nous réponde que telle donnée du problème ne dépend pas de lui !!! Bref, à ce « jeu » de cache-cache, ou de ping-pong, il est à ce jour impossible de travailler correctement. Ces directions se rendent-elles bien compte qu'il s'agit du sort non seulement professionnel, mais aussi personnel et familial, de près de 1000 personnes qui n'ont d'ailleurs jamais demandé ce transfert !

Toujours est-il que les organisations syndicales CFDT, CGT et SUD de l'Afpa avaient organisé un rassemblement devant le lieu où devait se dérouler le CCE de Pôle emploi, afin de faire entendre les légitimes demandes des salariés.

Mardi, nous avons appris qu'une réunion était programmée le mercredi 13 janvier en parallèle du CCE. Cette réunion quadripartite, que nous avons inscrite dans notre plateforme revendicative, a permis un échange entre les directions générales de Pôle emploi, et de l'Afpa. Etaient présents les 2 DG, Christian Charpy et Philippe Caïla, ainsi que les DRH et les responsables du transfert dans les 2 organismes. Les organisations syndicales étaient toutes représentées, aussi bien du côté Afpa que du côté Pôle emploi.

La demande de la CFDT était en premier lieu:

- D'obtenir une présence croisée de représentants CFDT de l'Afpa, et de Pôle emploi, à chacune des réunions de CCE où la question du transfert était inscrite en information-consultation.
- D'obtenir la création d'un lieu de concertation et/ou de négociation avec les OS et les directions de l'Afpa et de Pôle emploi, afin dans un premier temps d'approfondir toutes les questions qui se posent en amont du 1<sup>er</sup> avril, et dans un second temps de négocier l'accord d'adaptation de la convention collective de Pôle emploi.

La durée de la réunion (prévue sur 1 heure, mais qui a duré 1h30) ne permettait pas d'entrer concrètement dans le dossier.

Les directions générales sont, semble-t-il (mais nous attendons des écrits), prêtes à :

- Créer une commission technique dans laquelle les 2 CCE pourraient préparer, avec les directions, les débats des réunions de chacun des CCE. Cela permettrait une vision croisée.
- Réunir très rapidement les délégués syndicaux centraux des 2 entités pour établir un calendrier, et les thèmes de la « concertation-négociation ».

A l'issue de la réunion, les manifestants présents, rassemblés devant les portes de la direction générale de Pôle emploi, ont souhaité entrer dans le hall afin de connaître les résultats de la réunion.

Les vigiles, qui - depuis avant 13 heures - avaient filtrés les entrées et sorties du bâtiment, ont refusé cette possibilité. Les vigiles ont ensuite carrément bloqué toutes les issues ! Non seulement les manifestants ne pouvaient pas entrer, non seulement les participants à la réunion ne pouvaient pas sortir, mais toute personne salarié(e), ou client(e) de Pôle emploi ne pouvait plus ni entrer ni sortir !!!

Avec le froid qu'il faisait, il aurait pourtant été tout à fait normal de proposer un lieu de discussion autre que le trottoir.

Le face à face a duré un moment, et ensuite la direction de Pôle emploi a fait appel aux CRS qui sont venus, manu militari, dégager les issues en repoussant très vivement, voire agressivement, nos camarades.

Pendant ce temps-là, le CCE de Pôle emploi qui avait repris, a été interrompu et les participants ont fait la déclaration suivante :

**L'ensemble des délégations syndicales présentes au CCE ce jour, exprime son soutien total aux personnels de l'AFPA participant à un rassemblement devant la Direction générale de Pôle Emploi ce jour.**

**La volonté des collègues de l'AFPA de venir dans le hall de la DG entendre une restitution de la réunion qui s'est tenue ce jour, était tout à fait légitime.**

**L'ensemble des entrées et sorties du bâtiment de la Direction générale ont été bloquées.**

**Pour la première fois, les CRS viennent d'intervenir dans la vie sociale de l'établissement, c'est un précédent inqualifiable, qui risque d'empoisonner les discussions et les négociations sur le dossier des transferts du personnel de l'AFPA.**

Voilà qui augure mal, mais cela ne nous étonne guère, du climat dans lequel toute cette affaire continue de se dérouler.

Pour la CFDT, cela n'est pas acceptable.

Nous voulons des réponses aux questions que se posent nos collègues. Comme nous l'avons mis dans la déclaration qui a été lue par la délégation CFDT de Pôle emploi lors de ce CCE :

*Le dossier fourni au CCE a été diffusé à l'interne de l'afpa. Les informations qu'il contient sont-elles de nature à répondre aux légitimes interrogations des personnes ? NON. C'est bien d'ailleurs pour cette raison que les salariés manifestent ce jour pour demander à Christian Charpy de leur fournir des réponses. Qui pourrait accepter qu'une décision extérieure, fut-elle issue du parlement de la république, entraîne pour lui et sa famille une telle remise en cause de sa vie professionnelle et personnelle ? Si l'on reprend les implantations des lieux de travail figurant dans l'annexe 3, on voit bien que la plupart des sites Afpa disparaissent. Mais les futurs lieux de Pôle emploi peuvent être distants, et aller jusqu'à 89 km dans le cas de PACA !! La CFDT s'oppose à de telles mobilités forcées.*

Montreuil, le 13 janvier 2010  
Jean-Paul Dekooninck  
Secrétaire général de la CFDT Afpa